



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

VICE RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Arrête :

Article 1^{er} : La professeure d'éducation physique et sportive de grade hors classe est inscrite sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2025 pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle, elle est nommée professeure d'éducation physique et sportive à la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Nom	Nom patronymique	Prénom
DEVILLERS	DEVILLERS	CATHERINE

Article 2 : Le classement de l'intéressée dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Fait le **31 JUL. 2025**

Didier VIN-DATICHE,
Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements